

RAPPORT N°93/2-34
au Conseil Municipal

OBJET :

ECHANGE DU TERRAIN BN 127 CONTRE BL 241 (P), 245 (P)

La parcelle BN 127, d'une superficie de 3 750 m² environ, située à la Commune Prima et appartenant à la famille CHEUNG AH SEUNG a été intégrée dans le périmètre d'étude de l'opération DSQ Prima. En contrepartie et en accord avec ladite famille, la Commune devait céder une partie du terrain BL 241 / 245 sise à la Ravine du Chaudron sur laquelle elle avait des fortes présomptions de propriété. Mais cette propriété était également revendiquée par la Chambre de Commerce et l'Etat.

Suite à un accord intervenu entre les différentes parties, il a été décidé qu'une partie des parcelles BL 241 / BL 245, d'une superficie de 4 500 m² environ soit vendue par la Chambre de Commerce à la Commune en vue de procéder à l'échange avec la famille CHEUNG AH SEUNG (voir tableau acquisition).

Je vous propose de vous prononcer sur ce projet d'échange du terrain BN 127 contre BL 241 (P) et 245 (P).

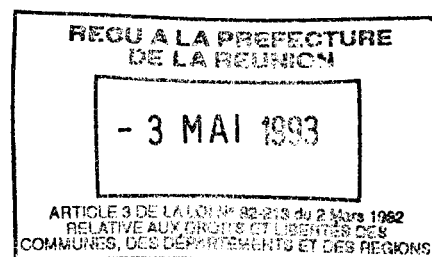
- de m'autoriser à signer les actes d'échange et à verser aux notaires rédacteurs et intermédiaires éventuels les honoraires correspondants.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



P/ LE MAIRE *Abseur*
Gilbert ANNETTE

M. CHAN-LIAT
2^e Adjoint



COMMUNE DE SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION N°93/2-34
du Conseil Municipal
en séance du samedi 24 avril 1993

OBJET :

ECHANGE DU TERRAIN BN 127 CONTRE BL 241 (P), 245 (P)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Sur le RAPPORT N°93/2-34 du Maire ;

Vu le rapport de André BOURGIN, Adjoint au Maire,

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ARTICLE 1

Approuve le projet d'échange de terrain BN 127 contre BL 241 (P) /245 (P).

ARTICLE 2

Autorise le Maire a intervenir dans les actes de vente correspondants.

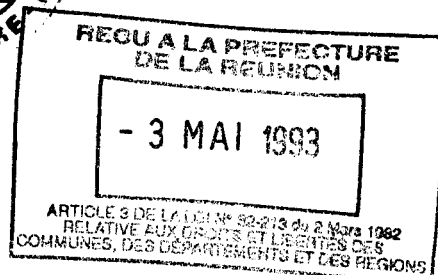
Pour extrait certifié conforme
Saint-Denis, le

29 AVR. 1993



P/ LE MAIRE Absent
Gilbert ANNETTE

M. CHAN-LIAT
2° Adjoint



Annexe au rapport

93/2-34

SECTION BN.

COMMUNE PRIMA

